

Note interne

Annemasse le 12 novembre 2019

De Christophe BOUVIER 1^{er} Vice-président
*en charge du Budget et du suivi des Finances du
Pôle métropolitain*

Aux Délégués du Comité syndical

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2020

Avec la mise en service du Léman Express, le 15 décembre 2019, et la mise en service d'un réseau de transport en commun plus performant à l'échelle du Grand Genève, le Genevois français va passer un cap préparé, anticipé, souhaité depuis de longues années. Il s'agit maintenant d'amplifier l'effet Léman Express à travers le développement du bouquet de services à la mobilité et le renforcement des infrastructures modes doux et de transports en commun sur l'entier du périmètre du Genevois français. Il s'agit aussi de préparer la suite, afin de tendre vers un développement territorial maîtrisé et une transition écologique exemplaire à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève.

Cette évolution intervient à quelques mois du terme de notre mandat. Loin d'être un aboutissement, elle constitue une étape importante et nous invite à en franchir de nouvelles. C'est le sens de l'action que nous avons engagée ensemble depuis plusieurs années à présent avec l'adoption et la mise en œuvre de notre feuille de route politique 2014-2020, aillant permis notamment la création du Pôle métropolitain du Genevois français il y a bientôt trois ans.

Le Pôle métropolitain agit dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation. Il porte aussi des démarches de concertation et des actions de communication afin de favoriser le vivre-ensemble à l'échelle du Grand Genève et promouvoir une identité commune.

Progressivement, nous avons donc développé quatre types d'actions pour :

- Planifier et mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), mais aussi RENEGERO, la Plateforme de rénovation énergétique du Genevois français
- Réaliser des évènements fédérateurs et une communication plus proche des usagers ou pour des publics cibles : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève ; Evènement Grand Genève des Hautes-Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale ; Assises transfrontalières des Elus ; promotion du territoire à travers les évènements économiques annuels (SIMI, Hackaton, Tables rondes du Grand Genève, etc.) ; diversification de nos supports (réseaux sociaux ; création d'applications d'informations dédiés aux à la mobilité douce GéoVélo ou à la qualité de l'Air Air²G² ...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin

d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; TEPOS ; Contrat « Air » ; candidature au Programme d'Investissement d'Avenir) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie (Pendaura), la Banque des Territoires.

La très forte dynamique métropolitaine du Genevois français et du Grand Genève, les défis de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, les besoins en services des habitants et des entreprises de notre territoire nous invitent à agir de manière rapide et profonde.

Le prochain mandat devra poursuivre, amplifier et probablement accélérer les efforts de structuration et d'intégration que nous avons engagé, avec la mise en place d'une autorité organisatrice de la mobilité, la réalisation d'un SCOT métropolitain du Genevois français, le renforcement des actions permettant les réductions de consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et le maintien d'une agriculture de proximité de qualité ; la conduite d'actions favorisant la mobilisation des entreprises au service de l'innovation, de la transition écologique et numérique constituent une véritable nécessité.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de notre agglomération transfrontalière du Grand Genève. Cela passe notamment par le respect des Accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton de Genève, du phénomène des faux résidents secondaires. Cela passe aussi par des actions et l'organisation d'évènements favorisant la cohésion. Le Pôle métropolitain porte ainsi des actions de terrains et des évènements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un évènement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par un développement des actions menées par le Pôle métropolitain, un niveau élevé de réalisation du budget antérieur et, dans le même temps, une baisse des cofinancements externes liés aux dépenses de fonctionnement et la disparation en 2019 des marges de trésorerie.

Les marges de manœuvre étant désormais inexistantes, il est proposé d'augmenter la cotisation 2020 des membres du Pôle métropolitain de 1.93€ supplémentaires par habitant, soit une cotisation portée à 7 € par habitant et par an (au lieu de 5.07€ en 2019). Cette augmentation s'inscrit dans la prospective budgétaire adoptée dès 2018, avec une augmentation lissée sur trois années (2019, 2020, 2021).

Cette augmentation progressive permet une légère augmentation du budget du Pôle métropolitain, le portant à 4 millions d'euros en 2020 (contre 3,7 millions en 2019) et rendant ainsi possible le développement des services aux usagers pour :

- Muscler les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage, plans de déplacements d'entreprises) et préfigurer l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du Genevois français ;
- Favoriser la transition écologique avec le déploiement de la Plate-Forme Locale de rénovation énergétique (PLRE) Regenero (conseils, accompagnement) et la révision du Projet de Territoire Grand Genève ;
- Déployer les actions en matière de développement économique et développer l'offre de formation : partenariat French Tech pour favoriser l'innovation dans le Genevois français ; démarche « Grand Forma, se former dans le Genevois français », Cité des Métiers du Grand Genève ;
- Maintenir des actions de communication ciblées : campagne faux résidents secondaires sur les réseaux sociaux ; communication de services aux usages, refonte du site internet.

Cette cotisation permet aussi de déployer de nouveaux partenariats pour le Genevois français. Elle contribue ainsi à développer une ingénierie de projet permettant la recherche et la mobilisation de cofinancements externes facilitant la réalisation de projets portés par les intercommunalités membres du Pôle métropolitain et les communes du Genevois français.

La fin de l'année 2019 est notamment marquée par la signature de l'Accord sur les prestations relatif au Projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Pour la période 2019-2022, plus de 120 millions CHF

sont ainsi accordés par la Confédération suisse au Grand Genève, dont près de 12,04 millions CHF au Genevois français. Dans le même temps, le Pôle métropolitain travaille à la finalisation d'un contrat « Air » avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour près de 4 millions d'euros de crédits régionaux pour trois ans.

Sur la période 2010-2019, le montant total des cotisations versées par les membres de l'ARC Syndicat mixte et du Pôle métropolitain s'élève à près de 10,1 millions d'€. Dans le même temps, plus de 117 millions d'€ de cofinancements externes (Europe, Etat, Confédération suisse, Région Auvergne Rhône-Alpes) ont ainsi été obtenus à travers l'action du Pôle métropolitain du Genevois français.

Calendrier budgétaire

- **13 septembre 2019** : séminaire budgétaire du Bureau pour orientations générales et lettres de cadrage
- **11 octobre 2019** : réunion du Bureau pour présentation des propositions et premiers arbitrages
- **8 novembre 2019** : réunion du Bureau afin de préparer le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) relatif au Budget primitif 2020 du Pôle métropolitain
- **21 novembre 2019** : réunion du Comité syndical pour le DOB du BP 2020 Pôle métropolitain
- **8 décembre 2019** : réunion du Bureau afin de préparer le budget primitif 2020 du Pôle métropolitain
- **12 décembre 2019** : réunion du Comité syndical afin de soumettre au vote le projet de budget 2020 du Pôle métropolitain

Table des matières

1.	Préambule	5
2.	Contexte et contraintes de l'élaboration budgétaire	5
2.1	Contexte financier	5
a)	Contexte national	5
b)	Contexte local	6
2.2	Les dispositions du PLF 2019	6
a)	Contexte national	6
b)	Le contexte local	6
3.	L'action du Pôle métropolitain : un tournant opérationnel en 2019	7
4.	Rappel de la feuille de route du Pôle métropolitain	8
5.	Les ressources	11
5.1	Les ressources financières	11
5.2	Les ressources humaines	14
a)	Les effectifs	14
b)	La masse salariale	15
c)	Organisation	16
d)	Actions sociales	17
e)	Mutualisation	17
5.3	L'endettement	18
6.	La situation financière du Pôle métropolitain	18
6.1	Budget 2018 : bilan	19
6.2	Budget 2019 : principales caractéristiques	19
6.3	Un nouveau cycle à compter de 2019	22
7.	Budget 2018 : propositions	23
8.	Traduction budgétaire du programme de travail	24
A.	Gouvernance	24
B.	Mobilité	25
C.	Aménagement et transition énergétique	26
D.	Aménagement et transition écologique	27
E.	Développement économique et formation	28
F.	Communication et identité territoriale	29
G.	Domaine d'actions : Frais de personnel	30
H.	Domaine d'actions : Administration générale	31

1. Préambule

Au-delà de son caractère obligatoire, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet la bonne information des élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, dans la perspective d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, les communes de 3500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT).

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art.L.2121-20 ; L.2121-21 ; L.3121-14 ; L.3121-15 ; L.4132-13 et L.4132-14 du CGCT). Le débat d'orientation budgétaire est un acte réglementaire qui doit se tenir dans les 60 jours qui précède le vote du budget primitif, il s'agit de débattre sur une présentation permettant à chacun d'avoir le même niveau d'information et de saisir les orientations proposées pour le budget 2020.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) accentue l'information des élus. Ainsi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Sur le contenu, ce rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux éventuels budgets annexes.

Ce rapport doit être communiqué aux membres du conseil syndical, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil. Il comprend des informations sur l'analyse prospective, en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement.

Le rapport est axé sur une situation sommaire de l'environnement général des finances publiques et des finances locales, de la situation financière du Pôle métropolitain, des perspectives et des principales évolutions attendues, des orientations sur la politique fiscale pour 2020. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire menée.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique et le rapport adressé au Comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires est mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

2. Contexte et contraintes de l'élaboration budgétaire

Les budgets des collectivités dépendent de la loi de finances (actuellement en discussion) et dont certaines dispositions peuvent être retranscrites dans le présent rapport. Les finances du Pôle métropolitain du Genevois français reposent sur les contributions de ses EPCI membres. De fait, nous porterons notre attention prioritairement au bloc communal.

Le projet de Loi de finances pour 2020 (PLF 2020) « consacre l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : baisser massivement les impôts et préparer l'avenir » et dans la continuité des efforts entrepris pour réduire le déficit public. Celui-ci diminuera de 20 milliards dans l'année à venir.

Depuis 2018, la politique menée par le gouvernement est clairement affichée : maîtriser les dépenses pour baisser les impôts et réduire les déficits.

2.1 Contexte financier

a) Contexte national

Le PLF 2020 s'inscrit dans un contexte de croissance stable, autour de 1,4% en 2019 et, selon les prévisions, à +1,3% en 2020. Cette croissance « moyenne » serait, en partie, la cause du ralentissement de l'économie mondiale et de la zone euro, des inquiétudes liées au Brexit et des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine.

Le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 2%, pour atteindre son niveau de 2007.

Sur le plan de déficits publics, alors que la Cour des comptes prévoyait un déficit à -3,4% du PIB en 2017, il pourrait atteindre - 3,1% du PIB en 2019. En 2020, le solde pourrait s'établir à -2,2% du PIB, en diminution de 20 milliards €.

Le PLF 2020 confirme la poursuite des efforts en faveur de la maîtrise des dépenses publiques. La croissance en volume de la dépense publique resterait modérée à +0,7% en 2020. Sur la période 2018-2020, la progression en volume de la dépense publique sera limitée à 0,4% du PIB.

Le poids de la dépense publique dans le PIB sera ramené à 53,4% du PIB en 2020. L'endettement devrait commencer à décroître en 2020 pour atteindre 98,7% du PIB en 2020 (contre 98,8% en 2019). La prévision de déficit de l'Etat s'établirait à -93,1 milliards €, soit une diminution de 3,2 milliards par rapport à 2019.

b) Contexte local

Les administrations publiques locales représentent, en 2018 :

- 19% de la dépense publique ;
- 9 % de la dette publique.
- Et bénéficient de 14,3% des prélèvements obligatoires.

En 2019, les collectivités locales ont bénéficié d'un contexte financier positif : les transferts de l'Etat ont augmenté légèrement – alors que la période 2014 – 2017 a été marquée par une baisse de plus de 10 milliards - et la fiscalité est restée dynamique, augmentant de 2,7 milliards € (selon les prévisions de la cour des comptes).

Globalement, la Cour des comptes estime que, pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées et les dépenses d'investissements devraient augmenter. A plus long terme, la Cour prévoit que, pour les années 2020 à 2022, le cycle électoral tirerait à la hausse les dépenses réelles d'investissement du bloc communal, provoquant une augmentation du besoin de financement.

2.2 Les dispositions du PLF 2019

a) Contexte national

Le PLF prévoit un total de 10,2 milliards € de baisses des prélèvements obligatoires pour l'année 2020. Sur ce montant :

- 9,3 milliards sont à destination des ménages, grâce à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des français, à la baisse de l'impôt sur le revenu, à l'exonération et à la défiscalisation des heures supplémentaires...
- et 0,9 milliards pour les entreprises, grâce à la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) dont le taux s'établira à 25% pour toutes les entreprises en 2022.

b) Le contexte local

Alors que le PLF pour 2019 ne prévoyait pas de bouleversements majeurs pour les collectivités, le texte pour 2020 engage, lui, une réforme de la fiscalité locale, avec pour action majeure annoncée dans le programme présidentiel : la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers en 2020 (et d'ici 2023 pour les 20% restant), soit 17,6 millions de foyers (soit un gain de 555€ en moyenne par ménage). La taxe d'habitation avait un volume de 20 milliards €.

Le dispositif prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, dès le 1^{er} janvier 2021, pour un montant de 15 milliards €. Un mécanisme correcteur s'appliquera lorsque la taxe foncière départementale ne correspondra pas à la recette de TH supprimée. La taxe foncière sera intégralement affectée au bloc communal.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes liées à cette réforme seront compensées par l'affectation d'une recette dynamique, sous la forme d'une fraction de TVA comme il en existe déjà pour les régions, représentant respectivement 7,2 et 15 milliards €. Le dispositif prévoit également la suppression de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition en fonction de l'inflation.

Après 4 années de baisse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) va se stabiliser. En 2020, elle s'établira à 27 milliards €, contre 26,9 milliards € en 2019.

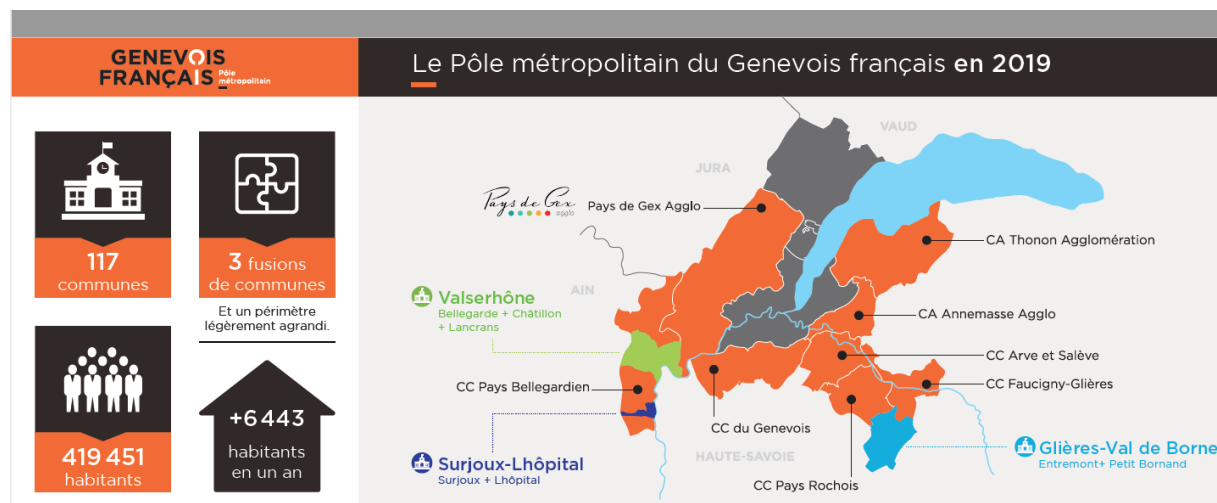
Le PLF 2020 prévoit une série d'augmentation :

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront en hausse de 600 millions € pour l'an prochain, pour atteindre 48,9 milliards €. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement aux communes et aux départements est stable, autour de 27 milliards €. Le renforcement de la péréquation est poursuivi, en faveur des collectivités les plus fragiles, à hauteur de 180 millions € pour les communes et 10 millions € pour les départements.
- Le soutien de l'Etat à l'investissement est renforcé. Sous l'effet du cycle électoral et de la reprise de l'investissement local, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) bénéficie de 6 milliards € de crédits en 2020, soit 400 millions € de plus par rapport à 2019. De plus, les dotations d'investissements aux collectivités (DETR, DSIL, DPV) vont s'établir à 1766 millions € et les crédits d'aménagement du territoire (FNADT, ANCT) vont progresser de 5 millions par rapport à 2019 pour atteindre le montant de 254 millions €.
- Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 millions € par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017.

Par contre, pour la première fois, le bloc communal voit fondre de près de moitié le fonds de compensation du versement transport, passant de 91 à 48 millions €.

3. L'action du Pôle métropolitain : mise en œuvre de la feuille de route et perspectives d'avenir

Le Genevois français compte près de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière d'un million d'habitants.



Le rôle du Pôle métropolitain est de concevoir les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement durable du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition écologique, de valorisation de l'environnement, de développement économique, de promotion du territoire.

L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans plusieurs domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition écologique ; le développement économique ; et la concertation.

Le Pôle métropolitain a plusieurs domaines de compétences :

- La mobilité,
- L'aménagement du territoire ;
- La transition écologique ;

- Le développement économique et l'enseignement supérieur.

Il développe des actions dans le domaine de la communication, de la concertation et de la culture afin de favoriser le vivre ensemble, partager une identité commune, favoriser le sentiment d'appartenance et la mobilisation.

Il s'agit d'être en capacité d'aller chercher des financements, de porter des projets structurants et de renforcer nos partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres du Pôle métropolitain constituent un membre fondateur et de plein droit du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, la Région de Nyon, la Confédération suisse (en tant que membre associé) et les autres partenaires français : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute- Savoie, l'Etat (en tant que membre associé).

Le Pôle métropolitain permet de faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Le Pôle métropolitain c'est :

- réunir en communauté de moyens
- agir en communauté de projets
- réussir en communauté de destin

Ainsi, le Pôle métropolitain permet d'assurer la cohérence du développement du Genevois français et du Grand Genève, notamment dans les domaines du développement des transports publics et des mobilités nouvelles, de la préservation des espaces naturels et agricoles, de la création d'emplois et de valeur ajoutée, du développement de l'enseignement supérieur, de la transition écologique du territoire.

L'année 2020 sera orientée vers deux axes, au-delà de la bonne mise en service et du bon

fonctionnement du Léman Express (compris dans l'entier du réseau) : la mise en œuvre de la feuille de route préfigurant les actions du Pôle métropolitain depuis 2014 et la préparation du nouveau mandat, avec - comme à chaque cycle électoral – la conduite d'une réflexion autour des objectifs politiques à mener sur (au moins) les 6 prochaines années.

La mise en service de ces grandes infrastructures s'accompagnera également de l'essor de nouveaux services à la mobilité et de la structuration d'une autorité organisatrice des transports (AOM), à l'échéance du prochain mandat.

Le Pôle métropolitain investit également le domaine de la transition écologique avec le développement de la plateforme REGENERO dédiée à la rénovation énergétique du logement, dont la démarche sera renouvelée en 2020. En termes d'aménagement du territoire, le Pôle métropolitain s'engage dans la programmation d'un SCOT du Genevois français qui pourra capitaliser sur les planifications réalisées depuis plusieurs années et qui constituera le document de référence à l'échelle du Genevois.

Enfin, le Pôle métropolitain du Genevois français continue à assurer la promotion économique du territoire et renforce ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire. Une réflexion sera initiée, en 2020, pour concevoir et installer une nouvelle gouvernance économique à l'échelle du territoire. En parallèle, la stratégie d'enseignement supérieur du Genevois français « Grand Forma » permettra le développement de nouvelles formations.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de l'agglomération transfrontalière. Cela passe notamment par le respect des accords bilatéraux. Les élus du Pôle métropolitain seront ainsi vigilants sur les dossiers tels que la préférence cantonale à l'embauche, la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton, la bonne identification des frontaliers, français et suisses.

Le Pôle métropolitain porte également des actions de terrain et des événements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un événement grand public lié au Léman Express, appelé F-Lex, qui se tiendra les 25 et 26 avril 2020.

4. Rappel de la feuille de route du Pôle métropolitain

La création, en 2017, du Pôle métropolitain a conforté et précisé la feuille de route adoptée au début du mandat. La transformation de l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain du Genevois français a répondu aux objectifs suivants :

- renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève ;
- garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes ;
- consolider et développer les compétences du Pôle métropolitain
- accompagner la recherche de nouvelles sources de financement.

Enfin l'action du Pôle métropolitain comporte un enjeu fort de communication et d'appropriation par les élus et par la population du territoire. Le Pôle métropolitain doit porter un message, un projet d'identification et d'appartenance, auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Au service de ces quatre grands domaines d'action identifiés au début du mandat, l'action du Pôle métropolitain se concentre sur 4 missions essentielles : la recherche de financement et à l'accompagnement à la recherche de financement pour mener à bien les projets portés par les membres ; la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation ; le développement d'outils d'observation et d'analyse (centre de ressources). Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

Les objectifs politiques de la période 2017-2020 par thématiques :

Mobilité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ poser les enjeux de financement des infrastructures de mobilité et mettre en place les conditions financières à leur réalisation: <ul style="list-style-type: none"> – en travaillant avec les cantons de Genève et Vaud et les partenaires français dans le cadre du Projet d'agglomération ; – en pesant sur le Canton de Genève pour que chacun contribue au développement des lignes transfrontalières de transport public ; – en pesant sur l'affectation des fonds frontaliers pour faire de la mobilité une priorité d'action ; – en travaillant dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). ▪ prendre des compétences opérationnelles dans le domaine de la mobilité, dès à présent et par paliers successifs (services à la mobilité et promotion des nouvelles formes de mobilité, lignes interurbaines, lignes transfrontalières, etc.) pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'horizon 2025. ▪ encourager les initiatives, développer les services à la mobilité.
Aménagement du Territoire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ organiser la convergence des SCOT et préparer la prise de compétence par le Pôle métropolitain ; ▪ approfondir et mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable du Grand Genève ; ▪ constituer un centre de ressources pour le Grand Genève et le Genevois français.
Transition écologique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ engager et accompagner la transition écologique du territoire ; ▪ organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, la plate-forme de rénovation énergétique des logements privés constitue un premier pas. Il semble possible de mutualiser davantage de fonctions ; ▪ conforter et développer le centre de ressources pour le Grand Genève et le Genevois français.
Développement économique et formation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ porter des projets d'envergure en matière de développement économique, concentrer les efforts sur des sites d'intérêt métropolitain et mutualiser davantage nos moyens ; ▪ promouvoir le territoire pour développer les projets, attirer des entreprises ; ▪ accompagner les filières et domaines d'excellence économiques du Genevois français ; ▪ valoriser, accompagner, former les talents et les compétences.
Communication, identité du territoire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer la communication à destination des élus, de la société civile, de la population ; ▪ mettre en réseau les acteurs culturels du Grand Genève: organiser un événement grand public lié à la mise en service du Léman Express.
Gouvernance, participation et politique partenariale

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 074-200075372-20191129-CS2019_26-DE

- rénover la convention de coopération métropolitaine du Genevois français établie avec l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour accompagner les projets les plus structurants ;
- préparer un nouveau contrat politique avec les nouveaux gouvernements genevois (2018) et vaudois (2017) pour mettre en œuvre le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030.

5. Les ressources

5.1 Les ressources financières

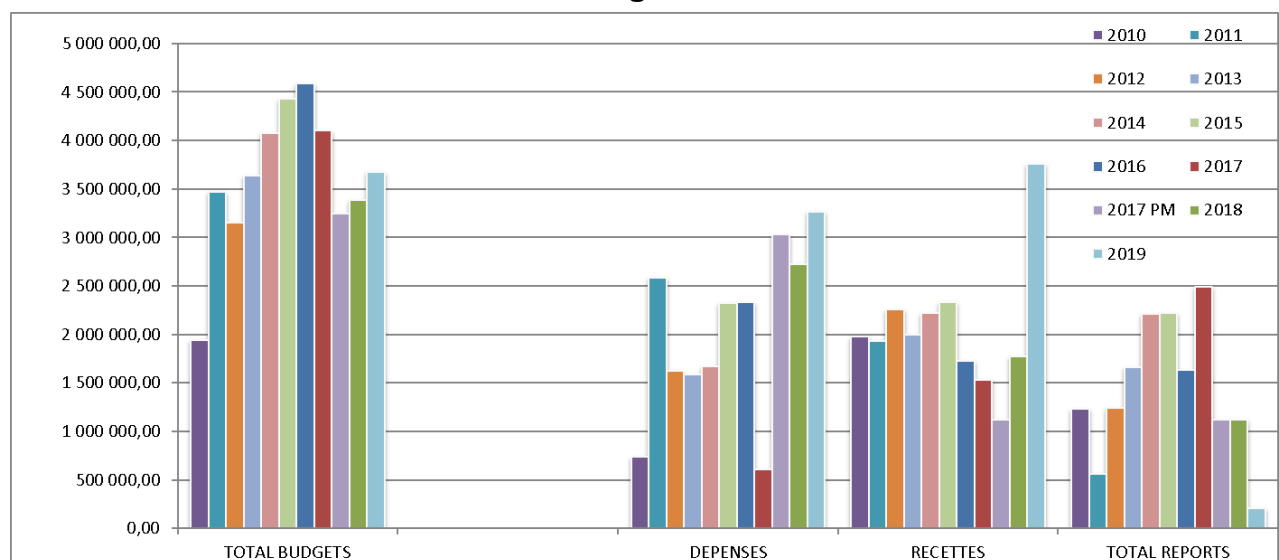
Le Pôle métropolitain ne lève aucune fiscalité. Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres et des cofinancements obtenus auprès des partenaires institutionnels.

La cotisation des membres était en 2019 de 5.07 € par habitant.

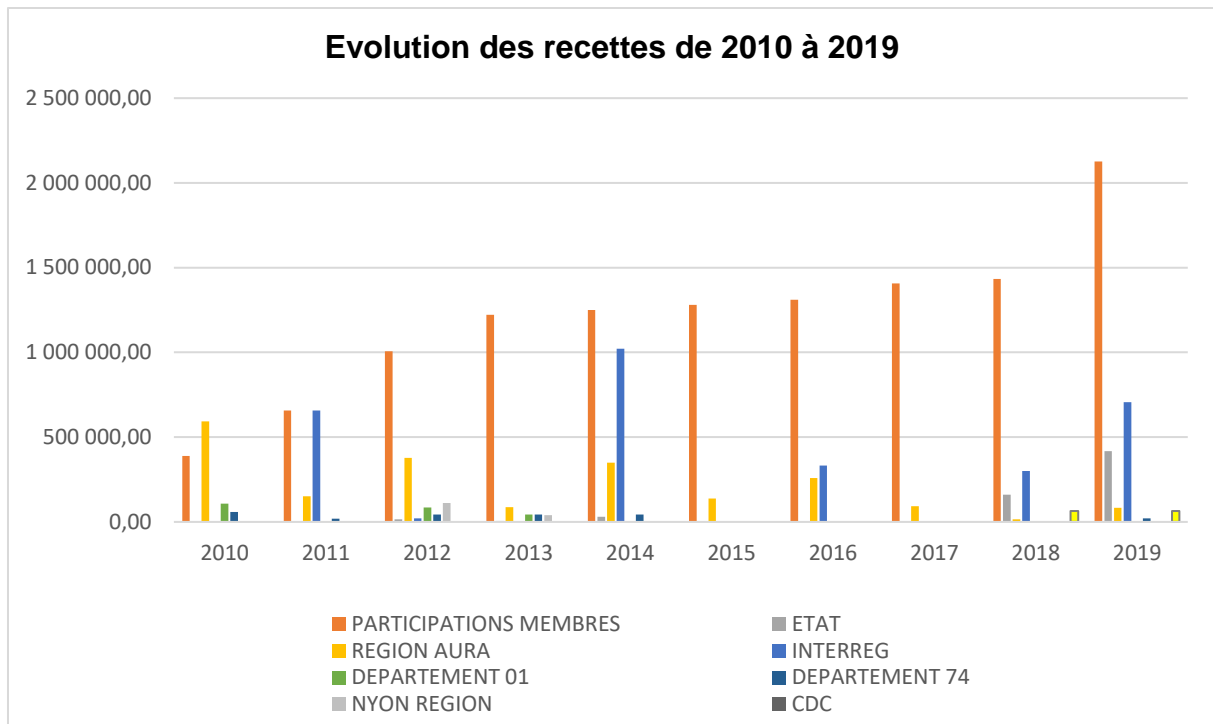
le budget de l'ARC puis du Pôle métropolitain oscille entre 3 et 4 millions € par an depuis 2010. C'est un budget quasi-exclusivement de fonctionnement, l'investissement étant limité à l'achat de matériel informatique et de mobilier pour le personnel. Le budget d'investissement de l'ARC se situe entre 10 000 € et 80 000 € depuis 2010. Il n'y a pas de restes à réaliser (à l'exception d'une somme de 2 400 € de 2016 sur 2017).

En 2019 et 2020 les budgets du Pôle métropolitain du Genevois français sont de l'ordre de 3.7 à 4 millions € par an. Les budgets d'investissement sont en hausse entre 80 000 et 174 000 €, permettant l'acquisition de bornes de covoiturage et l'entrée au capital de l'entreprise CITIZ.

Evolution des budgets 2010 – 2019



La nature des missions de l'ARC, puis du Pôle métropolitain, a porté la structure, dès sa création, vers l'optimisation des recettes afin de financer un programme de travail multipartenarial ambitieux. L'éligibilité du programme de travail Grand Genève (dont les coûts sont supportés, d'une part, par les budgets des membres du GLCT Grand Genève et, d'autre part, par le budget du GLCT depuis 2013) au cofinancement européen INTERREG a permis d'optimiser le montant des recettes, composées des participations des membres, mais aussi des subventions et cofinancements issus des partenaires.



Depuis 2010, la part des subventions sur le compte administratif consolidé de l'ARC (budget principal et budget annexe confondus) a atteint des pics à 42,79% en 2011 et 65% en 2014. Cette part de subventions connaît néanmoins une dégradation continue depuis 2015 (19.67% en 2018). Cette tendance s'inscrit dans un paysage général moins favorable ces dernières années à l'accompagnement des dépenses de fonctionnement. Le taux de cofinancement attendu, en 2020, devrait approcher les 21% sur le programme d'actions .

Ainsi, entre 2011 et 2016, la collectivité avait perçu 2 174 275 € de subventions dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG. Le Pôle métropolitain a d'ores et déjà soumis plusieurs projets, en tant que chef de file, auprès du Comité de programmation INTERREG V mais ne saurait obtenir un soutien aussi massif sur les exercices à venir.

L'ARC avait également bénéficié de cofinancements significatifs de la Région Rhône-Alpes via les dispositifs contractuels régionaux liés à l'aménagement du territoire (256 000 € par an en moyenne), des Départements de l'Ain et de la Haute-savoie (respectivement 236 500 € et 206 464 € sur 5 ans). Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la priorité ayant été donnée, notamment pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, à l'accompagnement de l'investissement (Convention de coopération métropolitaine, Contrats d'Ambition Région...).

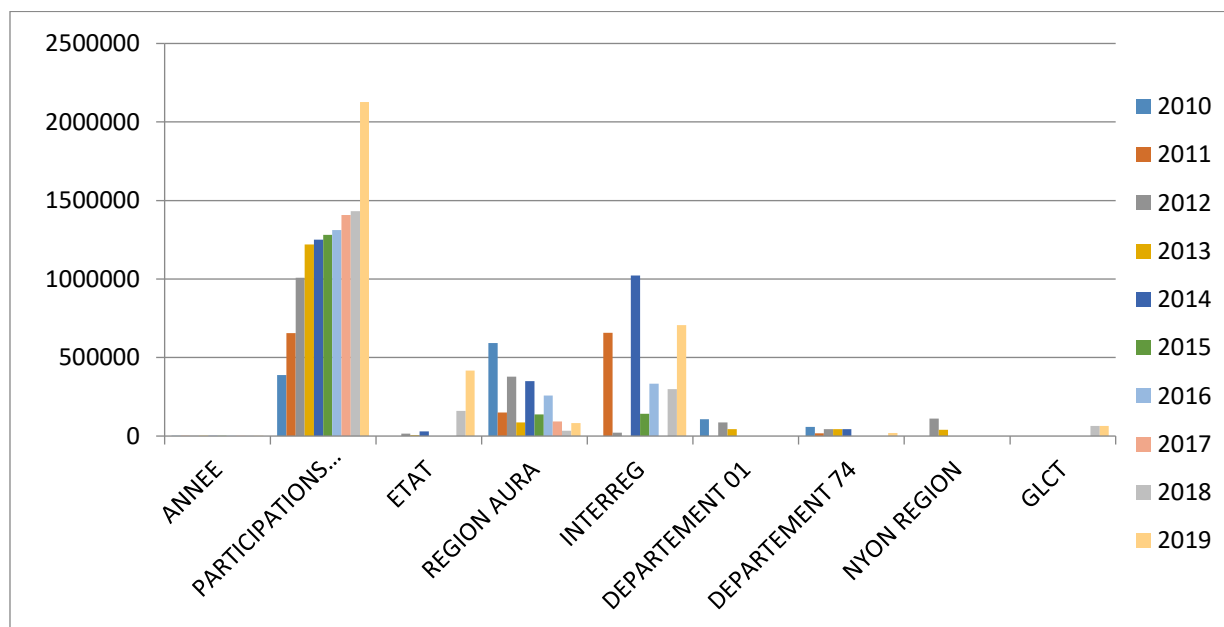
La collectivité ne disposant pas de ressources dynamiques (absence de fiscalité), la collectivité recherche systématiquement un support financier auprès des partenaires institutionnels pour élaborer son programme de travail. Elle poursuit le développement de politiques contractuelles, adossées à des logiques partenariales : les actions relevant de plusieurs niveaux de compétences, le montage de partenariats s'est imposé comme une solution pour la mobilisation des acteurs autour d'une démarche de projet et pour le financement des actions. Afin d'en garantir une inscription dans la durée, la collectivité formalise ces partenariats par l'établissement d'un lien contractuel autour de programmes définis conjointement. A noter que ces programmes profitent désormais majoritairement aux opérations portées par les collectivités maîtres d'ouvrages du Genevois français, plutôt qu'au programme de travail du Pôle métropolitain, caractérisé par des dépenses de fonctionnement qui suscitent une moindre appétence des partenaires institutionnels.

Le Pôle métropolitain : facilitateur de cofinancements externes

117 millions d'€ obtenus sur 10 ans

Cofinancements obtenus de 2010 à 2019				Cotisation EPCI
Projet d'agglomération	PA1	36 M CHF	74,3 M €	EPCI 2010/2019 5,07 € / hab (2019)
	PA2	33,3 M CHF		
	PA3	12,04 M CHF		
AURA	GPRA (2009-2015)	11,5 M €	33,8 M €	
	CDDRA (2014-2016)	9 M €		
	Coopération métropolitaine	13,3 M €		
INTERREG	GéoFab	...	3 à 4 M €	
	Cité des Métiers			
	GA²ME / Pact'Air			
	PA etc.			
Etat	TEPOS/TEPCV	6 M €	6 M €	
Pôle métropolitain	Campagnes « faux résidents », concertation part CFG interco...	
Autres partenaires institutionnels	CDC/BEI...	
Total	+ de 117,1 M €			10M €

Evolution des recettes par contributeur 2010-2019



Des efforts sont toujours déployés pour rechercher de nouvelles sources de financement. Le Pôle métropolitain est aujourd'hui engagé dans des négociations auprès de plusieurs partenaires aux fins de cofinancement de son programme de travail mais aussi des opérations en maîtrise d'ouvrage de ses membres :

- l'Europe : il s'agit d'identifier les cofinancements (INTERREG, FEDER, FEADER) accessibles pour une série de démarches inscrites aux programmes de travail Grand Genève et Genevois français (ex : promotion du covoiturage) ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations afin de cofinancer certains volets du programme de travail Grand Genève et Genevois français ;
- autres appels à projet émanant de l'Etat ou de ses opérateurs (ADEME, Programme d'Investissement d'Avenir ; etc) ;
- Région Auvergne Rhône-Alpes.

Un travail de veille doit être mis en place, en lien avec les partenaires, pour détecter les appels à projets européens, nationaux, régionaux susceptibles d'être compatibles avec le programme de travail du Pôle métropolitain et du Grand Genève, mais aussi avec les projets portés par ses membres.

En résumé, l'effort financier du Pôle métropolitain augmente à budget constant malgré la mobilisation de cofinancements INTERREG et les négociations engagées avec la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des territoires sur un soutien spécifique au programme de travail du Pôle (la signature de cette convention intégrant le programme d'action permettant un appui à l'ingénierie pour le Pôle dans ses domaines de compétences et sur les opérations identifiées (mobilité) aura lieu le 22 novembre 2019).

Ainsi, le Pôle métropolitain finance - sans cofinancements externes - des démarches d'intérêt métropolitain, à l'heure où il déploie désormais des services opérationnels à l'adresse du grand public (mobilités nouvelles, plateforme REGENERO).

5.2 Les ressources humaines

c) Les effectifs

Les effectifs ont doublé de 2010 à 2019. Le nombre de titulaires est passé de 5 en 2010 à 11 en 2019. Le nombre de contractuels est passé de 4 à 6 durant la même période.

L'augmentation des effectifs a suivi les cycles de projets et de missions portés par l'ARC Syndicat mixte puis par le Pôle métropolitain. Ainsi la création de l'ARC Syndicat mixte se traduit par une installation de la collectivité et le recrutement de plusieurs agents entre 2010 et 2011 pour atteindre un effectif de 12 agents fin 2011. Les effectifs varient peu entre 2011 et 2015, passant de 12 à 13 agents. La nouvelle feuille de route politique adoptée en octobre 2014 se traduit par un nouveau cycle de projets, parallèlement à la démarche de création du Pôle métropolitain : entre 2015 et 2017, les effectifs passent de 13 à 17 agents.

L'augmentation des effectifs à partir de 2015 tient :

- à l'exercice de nouvelles missions au sein des thématiques : renforcement de la planification et déploiement de services notamment;
- au renforcement de la communication de la collectivité (communication institutionnelle et communication sur les démarches thématiques portées par la collectivité).

L'aménagement du territoire et la transition écologique ont motivé 3 recrutements entre 2014 et 2016. Ils correspondent à la montée en charge des thématiques InterSCOT et de la transition écologique (labellisation TEPOS du Genevois français dès 2016).

Le développement économique et la mobilité ont également motivé 3 recrutements (respectivement en 2014, 2016 et 2019) afin d'assumer les missions dévolues à l'ARC puis au Pôle métropolitain. Ces thématiques sont également inscrites dans la feuille de route politique adoptée en début de mandat.

Les thématiques de la mobilité et de la transition énergétique ont été animées jusqu'en 2015 par des agents mis à disposition par les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (opération INTERREG IV, période 2012/2015). L'ARC s'est ensuite doté de compétences propres et a procédé aux recrutements nécessaires. Une convention de partenariat avec le Département de l'Ain a été adoptée en 2019 dans le cadre du programme PACT'AIR pour la mise à disposition d'un 0.5 ETP. Le Pôle métropolitain dispose également des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux

géomatiques et cartographiques du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Les besoins de la communication institutionnelle à l'égard des partenaires et du grand public, et les exigences de communication des démarches directement portées par l'ARC et le Pôle métropolitain ont entraîné 2 recrutements (un recrutement sur la communication des démarches liées à la transition écologique : Assises européennes de la transition énergétique, PACT'Air, plateforme REGENERO, TEPOS... et un recrutement en septembre 2019 lié à l'accroissement des compétences traitées désormais par le Pôle métropolitain, au développement de la stratégie de communication, avec pour objectif une meilleure appropriation de la structure et des projets à mener à l'échelle du territoire pour les élus et le déploiement des nombreux services initiés et gérés par le Pôle métropolitain incluant également l'élaboration de plusieurs stratégies et campagnes de communication visant à promouvoir et assurer leurs succès respectifs auprès de la population du Genevois français).

Le renforcement du service Démarches participatives et culture a entraîné le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité, en 2019, pour l'accompagnement du Conseil Consultatif Métropolitain, le suivi et le soutien à la réalisation d'évènements tel que le Festival du Léman Express.

Le budget 2019 avait autorisé la création d'un poste d'Attaché à travers le renforcement du Pôle Communication : il s'agit de la pérennisation d'un poste (ATA) de chargé de communication répondant à un Accroissement Temporaire d'Activité depuis 2 ans. Le volume d'activité du services (publications, réseaux sociaux, accueil de manifestations...) a ainsi attesté de ce besoin pérenne.

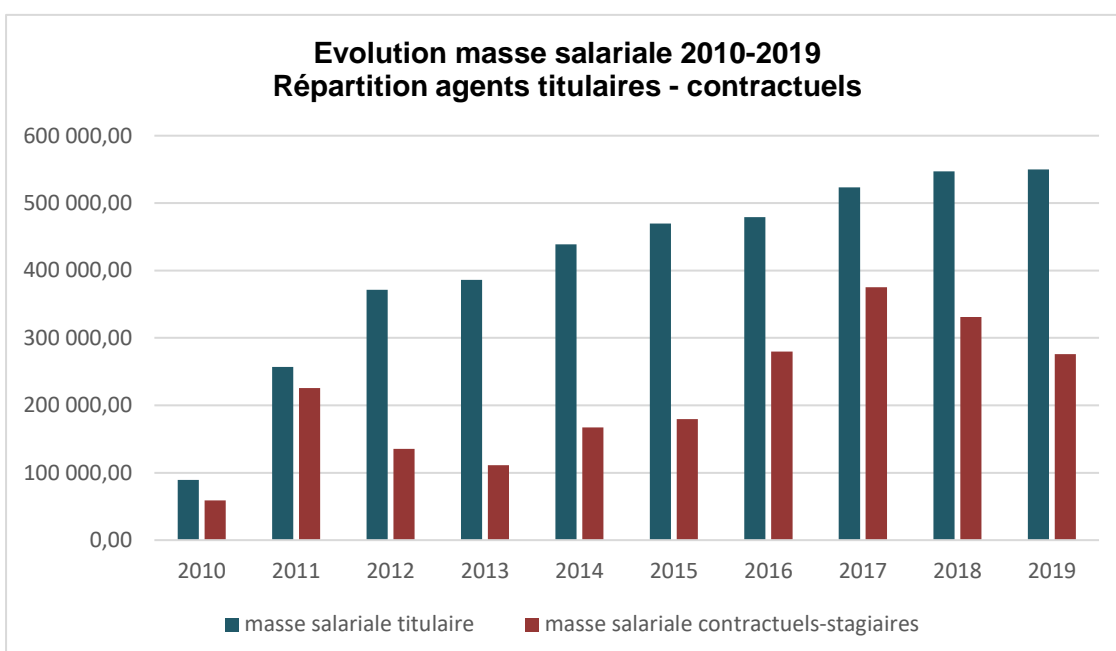
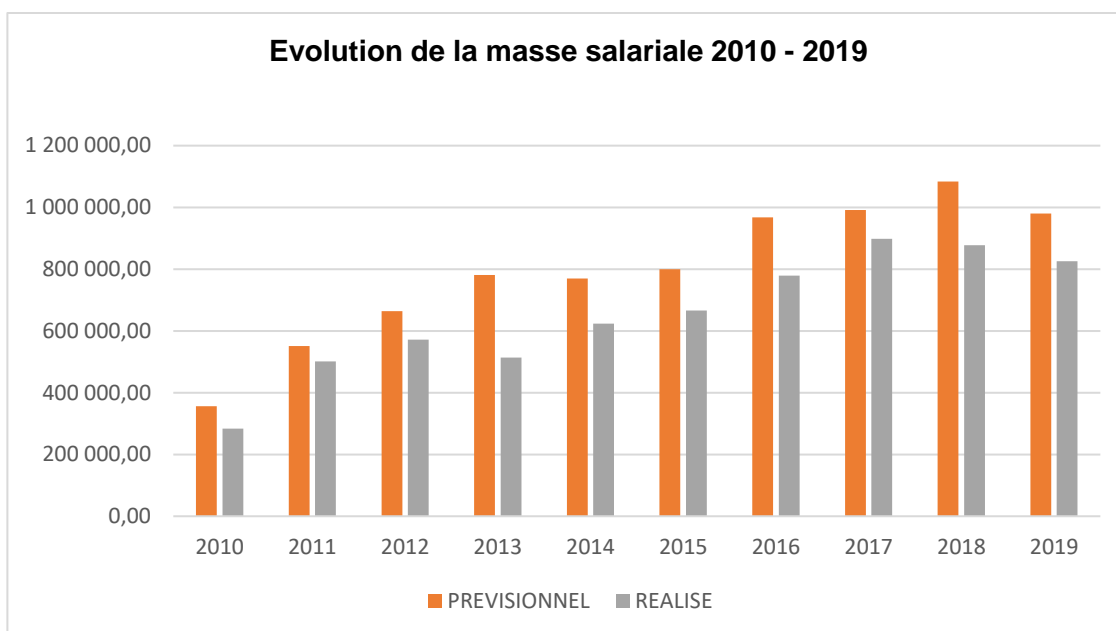
A noter que le Pôle métropolitain compte aujourd'hui 3 postes à pourvoir (chargé de mission affaires générales, assistance administrative, développement économique) et compte un agent en congé maladie depuis deux ans. La collectivité rencontre, à l'image de l'ensemble des collectivités de la Haute-Savoie, des difficultés de recrutement. Ce constat porte le Pôle vers la recherche de mutualisations avec ses membres.

A noter que l'effectif en activité compte aujourd'hui 10 femmes et 7 hommes. Il est distribué entre 1 agent de catégorie C, 2 agents de catégorie B et 14 agents de catégorie A. L'agent de catégorie C est une femme, les agents de catégorie B sont des femmes, les agents de catégorie A sont répartis entre 7 femmes et 7 hommes.

b) La masse salariale

MASSE SALARIALE REALISEE 2010 2019 - CONTRACTUELS TITULAIRES STAGIAIRES										
ANNEE	ARC							POLE		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
masse salariale titulaire	89 496,94	256 814,12	371 353,43	385 902,03	438 708,43	469 497,08	479 254,63	523 300,67	546 896,02	550 089,28
masse salariale contractuels-stagiaires	58 792,14	225 479,70	135 267,74	111 137,99	167 035,31	179 619,73	279 755,63	375 303,45	331 134,29	276 121,02
TOTAL	148 289,08	482 293,82	506 621,17	497 040,02	605 743,74	649 116,81	759 010,26	898 604,12	878 030,31	826 210,30
nombre titulaires	5	7	8	8	9	9	9	11	11	12
nombre contractuels	4	5	4	4	4	4	6	6	6	6
	9	12	11	12	13	13	15	17	17	18
stagiaires		1	1	1		1	1		1	1

La masse salariale reste le premier poste de dépense de la collectivité, en ligne avec les caractéristiques de son activité (ingénierie, coordination). Elle évolue au gré des renforcements des ressources sur les domaines thématiques (mobilité en 2016 et 2019, transition énergétique et communication en 2017 et 2019). Elle est réalisée en moyenne à 97.14% (le delta correspond aux postes non pourvus et aux temps non complets).



La masse salariale des agents contractuels représente en moyenne 28% de la masse salariale globale.

L'évolution de la masse salariale suit l'évolution des effectifs (voir supra).

A noter que le Pôle métropolitain s'est doté d'un RIFSEEP en 2017.

d) Organisation

Compte tenu de la croissance rapide de la collectivité, le Pôle métropolitain a mené une réflexion sur l'organisation interne. Cette réflexion sur une réorganisation physique des services (aménagement des locaux, accès à distance du serveur, déménagement, planning...) a été finalisée avec le déménagement du siège du Pôle métropolitain au 15 avenue Emile Zola à Annemasse, en mai 2019.

L'accès du serveur à distance et la mise en place d'une charte sur le télétravail permettent aux agents du Pôle métropolitain, qui en ont fait la demande et dont les missions sont compatibles, de télétravailler à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Pôle métropolitain devra se doter de logiciels métiers adaptés destinés à développer le télétravail ou le travail sur des sites distants (courriers, instances, téléphone IP, plateforme collaborative...) permettant notamment de gagner en productivité.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire aux budgets primitifs une masse salariale de 1 035 000 € (salaires, charges, tickets restaurants, CNAS, assurance statutaire) : au-delà de l'avancement de carrière (hypothèse +2%), l'effectif ne devrait pas connaître d'augmentation significative, avec un nombre d'agents inférieur à 20 (tableau des emplois). L'effectif du Pôle métropolitain en 2019 s'élève à 20 agents (hors agents mutualisés) pour 19,5 ETP (compte tenu du temps non complet de 2 agents). A ce jour, 3 postes inscrits au tableau des emplois restent ouverts et non pourvus.

Le temps annuel appliqué aux agents est de 1607 heures de travail effectif (jour de solidarité compris) soit 40 heures hebdomadaires avec récupération d'ARTT. La collectivité doit engager à terme une réflexion sur le temps de travail. Un travail sera également mené sur la définition d'une politique d'avancement des agents afin de répondre aux remarques issues du contrôle effectué en 2017 et 2018 sur la gestion de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain.

Il est rappelé que le Pôle métropolitain ne verse pas d'indemnités aux élus.

e) Actions sociales

Le Pôle métropolitain recourt aux services du CNAS. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Sur la base de ce qui précède, il convient d'inscrire pour le budget 2020, le montant de la cotisation au CNAS au sein du budget général de la collectivité soit 3 400 €.

La collectivité participe à la garantie salaire des agents à hauteur de 50% du montant de l'assurance. Elle participe également à la mutuelle (prévoyance) des agents (participation forfaitaire selon les seuils de salaire brut). Ces participations sont inscrites au budget pour un montant de 8450 €.

Le personnel du Pôle métropolitain bénéficie de tickets restaurants d'un montant unitaire de 6 € avec une prise en charge de la collectivité à 50%, dont le montant inscrit au budget est de 16 000 €.

Ces éléments sont intégrés dans la masse salariale.

f) Mutualisation

Le Pôle métropolitain se veut volontariste sur le sujet de la mutualisation avec ses membres. Il s'agit de mettre en place les solutions les plus efficaces dans le but de limiter les coûts de fonctionnement au maximum. A ce titre, le recours aux compétences disponibles dans les EPCI membres est recherché lorsque cela est possible, y compris en confiant le service à une intercommunalité membre choisie par le conseil communautaire (Informatique, marchés publics, ...). ».

L'ARC Syndicat mixte, puis Pôle métropolitain, participent, depuis 2016 aux travaux d'Annemasse Agglomération sur l'élaboration du schéma de mutualisation. Plusieurs domaines de mutualisation ont été identifiés dans le cadre des services supports (archives, paie, marchés publics). Le Pôle métropolitain a signé une convention avec Annemasse Agglomération le 28 juin 2017 sur la mise à disposition d'une expertise marchés publics. Cette mutualisation a connu un nouveau développement courant 2019 avec la mise en place d'une nouvelle convention qui confie au Pôle de la commande publique d'Annemasse Agglomération le traitement des marchés du Pôle métropolitain. Une convention de groupement de commande sur les fournitures et le matériel informatique a d'ailleurs été signée entre le Pôle métropolitain et Annemasse Agglomération en janvier 2019.

Une convention de mise à disposition de service a été signée à l'été 2018 pour gérer les archives de l'ARC et du Pôle métropolitain : un agent d'Annemasse Agglomération a accompagné la collectivité depuis septembre 2018 pour procéder à l'archivage des documents de l'ARC association (2004-2010), de l'ARC syndicat mixte (2010-2017), du Pôle métropolitain (2017-) mais aussi du SIMBAL, dont l'activité avait été absorbée par l'ARC, porteur du CDDRA du Genevois français de 2011 à 2016). La première phase de cette mission (traitement des documents papier) s'est achevée en février 2019, le Pôle métropolitain doit dorénavant s'attacher à traiter le volet numérique et s'est manifesté pour une poursuite de la mission dans la limite des moyens disponibles des services d'Annemasse Agglomération.

De même, le Pôle métropolitain dispose des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux géomatiques et cartographiques du Pôle Aménagement du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Enfin, il convient de rappeler que le Pôle métropolitain avait opté en septembre 2017 pour la mise à disposition d'un ingénieur informatique de la Ville d'Ambilly, pour 10% de son temps de travail, pour accompagner les utilisateurs du réseau informatique de l'ARC et assurer la maintenance des serveurs et des terminaux. Le déménagement du siège du Pôle métropolitain sur le site de l'Etoile-Annemasse a mis fin à ce dispositif.

Dans le cadre des mises à disposition de services supports (Système d'information géographique, marchés publics, informatique), la démarche de mutualisation offre un accès à de réelles compétences d'expertise pour des coûts maîtrisés.

Il faut également souligner que le Pôle métropolitain a également conclu, en 2017, un partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain (dans le domaine de l'environnement – mise à disposition d'un personnel du département de l'Ain au service du Grand Genève), et avec le canton de Genève (mise à disposition d'un agent du Pôle métropolitain pour assurer le Secrétariat général du GLCT).

Les apports de la mutualisation en termes de professionnalisation des services et d'efficacité du service délivré contribueront à renforcer la légitimité du Pôle métropolitain comme structure garante des intérêts du territoire.

5.3 L'endettement

L'ARC, puis le Pôle métropolitain, n'ont jamais souscrit d'emprunt jusqu'à cette année. Une ligne de trésorerie a été ouverte pour le financement potentiel de besoins de trésorerie. Cette ligne a été ouverte pour un montant de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an avec un taux de 0.50%.

Le Pôle métropolitain ne porte pas de projet d'investissement d'envergure : il n'est pas prévu de recourir à un autre emprunt à court terme.

6. La situation financière du Pôle métropolitain

La configuration budgétaire 2020 du Pôle métropolitain poursuit la trajectoire identifiée dans les perspectives menées dans le cadre des précédents rapports d'orientation budgétaire (ROB), soit la poursuite de la baisse des cofinancements externes et la disparition, effective à compter de 2019, des marges de trésorerie.

Le Pôle métropolitain continue ainsi d'être confronté aux difficultés du cofinancement de ses missions relevant quasi-exclusivement du fonctionnement. La fin des dispositifs GPRA, INTERREG « Projet d'agglomération » et CDDRA « pesaient », chacun, l'équivalent d'1 € de cotisation. En conséquence, l'effort financier du Pôle métropolitain augmente à budget constant, malgré la mobilisation de cofinancements INTERREG sur plusieurs dossiers et des négociations abouties avec la Caisse des Dépôts et Consignations (sur un soutien spécifique au programme de travail du Pôle). Le Pôle métropolitain finance désormais - sans cofinancements externes - des démarches d'intérêt métropolitain. En outre, les marges de trésorerie baissent logiquement avec la consommation croissante des reports des exercices antérieurs (2 200 000 € en 2016, 1 600 000 € en 2017, 1 120 000 € en 2018, 203 000 € en 2019 et une estimation entre 115 000 et 300 000 € en 2020 selon la réalisation des dépenses inscrites à ce jour).

Ainsi le budget s'établira en 2020 autour de 4 000 000 € en fonctionnement et 174 000 € en investissement. La proposition de budget 2020 est en hausse par rapport au budget 2019 (près de 3 673 000 € en 2019) il intègre des opérations pour lesquelles le Pôle métropolitain entend assurer un service de rénovation énergétique des logements (REGENERO), dont une partie des coûts sera assumée par ses EPCI membres via un conventionnement spécifique, et le renforcement des services de mobilités nouvelles.

A l'image des exercices précédents, le budget 2020 repose pour les 2/3 sur des dépenses structurelles (de nature récurrente et consubstantielles aux missions du Pôle): ressources humaines, conventions d'objectifs pluriannuelles avec les partenaires, démarches de coordination dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la transition écologique) et pour 1/3 sur

des dépenses « ponctuelles » (opérations limitées dans le temps qui n'appellent pas d'engagements financiers ultérieurs : principalement des études). Le développement continu des opérations récurrentes portées le Pôle métropolitain doit inciter à la prudence sur l'exposition de la collectivité liée à ses engagements, compte tenu de sa forte dépendance aux cofinancements et de la dégradation de ses marges de trésorerie.

Le budget 2019 sera ainsi réalisé à 92.34%. L'accélération de la consommation budgétaire a été notable dès la fin d'année 2018 avec la réintégration de dépenses significatives dans les rattachements 2018 (ex : prise en charge des cotisations OST de la Région Auvergne Rhône-Alpes).

6.1 Budget 2019 : bilan

Le budget prévisionnel annuel 2019 du Pôle métropolitain du Genevois français s'élevait à 3 608 409.70 € Il sera réalisé comptablement à plus de 92.34%, une consommation qui répond aux préoccupations exprimées par la Chambre régionale des comptes sur la réalisation des budgets de l'ARC et du Pôle métropolitain.

Ainsi, avec une dépense estimative réalisée de 3 332 300 € en 2019, la réalisation enregistre une nette progression par rapport aux exercices précédents (dépense réalisée en 2014 : 1 750 000 € ; dépense réalisée en 2015 : 2 320 000 €, dépense réalisée en 2016 : 2 340 000 €, dépense réalisée en 2017 : 2 477 918,70 €, dépense réalisée en 2018 : 2 725 247.07 €).

Le report 2019 sur l'exercice 2020 devrait osciller entre 115 000 € et 300 000 €. Il est à souligner que 2019 termine un cycle de consommation des marges de trésorerie débuté en 2015 (pour rappel, le report 2015 sur l'exercice 2016 se montait à près de 2 200 000 €, celui de 2016 sur l'exercice de 2017 à 1 621 996,40 €, celui de 2017 sur l'exercice de 2018 à 1 117 469.49 €). Pour plus de garantie, une ligne de trésorerie a été ouverte pour un montant de 700 000.00 €, somme qui pourra être mobilisée en cas de nécessité.

Les frais de fonctionnement au 31 décembre 2019 seront réalisés à 92.34% (3 postes non pourvus à la fin 2019).

Les recettes sont estimées à hauteur de 3 716 326.98 € au 31 décembre 2019. Elles tiennent compte des versements des cotisations, de l'excédent antérieur reporté 2018 d'un montant de 171 633 €, et des subventions émanant des partenaires. Le résultat estimatif inscrit au compte administratif 2019 impliquera un report entre 115 000 et 300 000 € sur le budget 2020.

6.2 Budget 2020 : principales caractéristiques

Un travail de priorisation a été mené afin de présenter un projet de budget 2020 à l'équilibre.

Ainsi le projet de budget 2020 s'établit autour de 4 000 000 € en fonctionnement, et 174 000 € en investissement, il a été calculé sur la base du report (fourchette basse) de 115 000 euros.

Au regard du programme de travail projeté, le budget 2020 identifie les grandes masses suivantes :

Domaine	Nature des dépenses	Budget 2019	BP 2020
Mobilité	<p>Déploiement des services à la mobilité et des nouvelles mobilités : poursuite du déploiement du service d'autopartage, mise en place de deux lignes de covoiturage dynamique, réalisation de plans de mobilité, suivi de la mise en œuvre du Schéma cyclable du Grand Genève.</p> <p>Préfiguration d'une AOM à l'échelle du Genevois français : proposition de projet de service, d'organisation, de gouvernance...</p> <p>Grand Genève : déploiement du plan d'actions pour la diminution du trafic aux petites douanes, suivi des mesures du Projet d'agglomération (PA1, PA2, PA3),</p>	598 000 €	750 000 €

	<p>élaboration du Projet d'agglomération n°4.</p> <p>Suivi des grands projets du Canton de Genève, accompagnement du déploiement du Léman Express.</p>		
Aménagement du territoire	<p>Préparation du SCOT : Mise en œuvre du Schéma métropolitain d'Aménagement Commercial (SMAC), et du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), lancement du Schéma Métropolitain de l'Habitat (SMH), préparation de l'élaboration d'un SCOT métropolitain.</p> <p>Grand Genève : Elaboration du PA4, suivi et préparation de la mise à jour du Projet de territoire du Grand Genève, réalisations d'études (ex : métropole ferroviaire, suivi de l'enquête consommation du Grand Genève) ; suivi des grands projets Genevois (aéroport Cointrin, etc.) ; suivi de la démarche prospective à l'échelle du Grand Genève « Habiter la ville-paysage du 21ème siècle »,</p> <p>Centre de Ressources : développement du centre de géodonnées du Genevois français, valorisation des données issues du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) ; contribution au programme 2019-2022 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST).</p>	120 000 €	200 000 €
Transition écologique	<p>Energie : Animation de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), coordination de la mise en œuvre des PCAET des territoires, promotion et développement de la plate-forme locale de rénovation énergétique REGENERO.</p> <p>Qualité de l'Air : mise en œuvre du programme d'actions transfrontalier Pact'Air dont déploiement des outils de communication telles que Air2G2 et préparation de la suite du programme (Aerop'Air).</p> <p>Biodiversité : Evènement « La nuit est belle » et mise en place d'outils d'observation commun à l'échelle du Grand Genève.</p> <p>Circuits courts : participation à un évènement s'intégrant dans la dynamique du Salon Pro2Local.</p> <p>Préfiguration des AETE 2022 : méthodologie, organisation générale.</p>	785 745 €	593 000 €
Développement économique, innovation, ESR	<p>Accompagnement des domaines d'excellence du Genevois français : habitat durable, solidarités locales, solidarités internationales, sports Outdoor, industrie du futur (label Mont Blanc Excellence), numérique (label French Tech) ...</p> <p>Promotion du territoire : organisation ou participation à divers salons et évènements (SIMI, Hackaton-DXO etc.) notamment à l'échelle transfrontalière (Tables rondes du Grand Genève, Forum d'Affaire Franco-</p>	563 035 €	589 600 €

	<p>Suisse, etc.).</p> <p>Débuter une étude de gouvernance économique du territoire.</p> <p>Déploiement de la stratégie de développement de l'Enseignement Supérieur-Recherche « Grand Forma » dans le Genevois français : mobilisation du CPER et lancement des 1ères opérations, renforcement de l'offre de formation et de la mobilisation des acteurs, adhésion au Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.</p> <p>Développement de la Cité des Métiers du Grand Genève : digitalisation des services, appels à projets du Geofab du Grand Genève ou comment valoriser les données géographiques du Grand Genève, promotion d'un réseau de Tiers-Lieux et d'espaces de coworking à l'échelle du Grand Genève.</p>		
Gouvernance	<p>Mobilisation pour le financement des infrastructures de mobilité (PA).</p> <p>Co-conception du Projet de territoire Grand Genève – Transition écologique, travaux thématiques au sein du GLCT Grand Genève.</p> <p>Suivi du projet Territoire d'Innovation.</p> <p>Veille sur les questions de scolarisation des enfants de frontaliers et de préférence cantonale à l'embauche.</p>	133 000 €	255 000 €
Communication	<p>Promotion des services développés, à l'attention du grand public et accentuation de la présence en ligne du Genevois français avec supports numériques / vidéos. Volonté de simplification et synthétisation pour orienter une communication à l'attention des nouveaux élus.</p> <p>Nouvelle campagne de sensibilisation à la déclaration de résidence pour les frontaliers de nationalité suisse.</p> <p>Préparation d'un évènement culturel transfrontalier pour la mise en service du Léman Express au 1^{er} trimestre 2020, conception d'une nouvelle exposition itinérante « Grand Genève ».</p>	183 000 €	239 000 €
RH	Masse salariale	980 100 €	1 035 000 €
Charges de structure	Frais de fonctionnement, investissement (mobilier, bureautique), prestations informatiques, services mutualisés	221 366 €	275 950 €

A noter que les charges de personnel et de fonctionnement représentent respectivement près de 1 035 000 € et 243 500 €, en ligne avec un budget 2020 qui marque le renforcement des domaines de la mobilité, de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

Les recettes sont essentiellement composées des participations des membres du Pôle métropolitain (près de 2 998 000 €) et de subventions (ADEME, FEDER, Région Auvergne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts...) pour un montant estimé de 863 000 € et de l'excédent 2019 (entre 115 000 € et 300 000 €).

Il est proposé de porter la cotisation 2020 à 7 € par habitant et par an pour accompagner le programme de travail. Cette augmentation intervient après 5 années de stabilité du montant de cotisation (3,47 €) et d'une augmentation en 2019 à 5.07 € par habitant et par an.

Ainsi, les ressources du Pôle métropolitain reposent d'abord sur les cotisations de ses membres. Ces dernières se monteraient, en 2020, à 2 998 000 €. Ces ressources propres permettent de couvrir la masse salariale, les charges de fonctionnement et la cotisation GLCT Grand Genève (près de 1 400 000 €) et une partie du programme de travail. Le programme de travail du Pôle métropolitain (estimé à 2 626 600 € en 2020) reste encore dépendant de la mobilisation de recettes externes (cofinancements des partenaires sur le programme autofinancé par le Pôle : près de 863 000 € attendus en 2020), le report financier de l'exercice antérieur étant désormais négligeable (estimé entre 115 000 € et 300 000 €, à comparer au report 2017 sur 2018 de 1 117 469,49 €).

L'équilibre du budget 2020 impose donc une nouvelle priorisation du programme de travail et le rééchelonnement de certaines actions. Le Pôle métropolitain reste investi dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics, Archivage...) afin d'optimiser les coûts.

6.3 Une augmentation dans la continuité de 2019

	(+1.60)	(+2)	(+1.50)	
Années	2018	2019	2020	2021
Budget	3 386 000	3 100 000	3 800 000	4 300 000
Taux de consommation	82.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Consommation	2 776 000	3 100 000	3 800 000	4 300 000
Montant de cotisation	3.47	5.07	7.00	8.50
cotisations	1 422 700	2 126 000	2 870 000	3 485 000
cofinancements externes selon réalisation	600 000	950 000	930 000	820 000
report	1 117 470	0	0	0

(soit + 5.10 euros en 3 ans)

La hausse des cotisations en 2020 repose la question des ambitions portées par le Pôle métropolitain et des engagements de la collectivité, notamment au regard de leur caractère pluriannuel (exemple des subventions accordées par le Pôle métropolitain à des structures externes dans le cadre du développement économique).

Le Pôle métropolitain confirme son engagement, sans cofinancements externes, dans des démarches d'intérêt métropolitain : de porteur de projet, il affirme son rôle de maître d'ouvrage, de cofinancier mais aussi de partenaire. Cette évolution correspond à l'émergence d'un rôle plus important de la collectivité, consacrée par la création en mai 2017 du Pôle métropolitain. Ce mouvement suppose une traduction budgétaire qu'il convient d'assumer.

La proposition de budget 2020 signe un nouvel engagement de ses membres sur les priorités définies au début du mandat et développées par le Pôle métropolitain. Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2020, il est proposé de porter la cotisation des membres du Pôle métropolitain à 7 € par an et par habitant.

7. Budget 2020 : propositions

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, les pages suivantes présentent, pour chaque domaine d'action du Pôle métropolitain, une synthèse des objectifs et actions proposées ainsi que leurs évaluations tant en termes de dépenses que de recettes. Ces éléments suivent les prescriptions de la feuille de route et s'organisent autour des notions de stratégie d'action, d'accompagnement à la mise en œuvre et des outils de développement nécessaires à l'observation territoriale et à la prospective.

Ces propositions s'élèvent à :

Budget Primitif

Fonctionnement : 3 820 872 euros

Investissement 174 440 euros

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 l'affectation du résultat de l'exercice 2019 fera l'objet d'un budget supplémentaire estimé à ce jour entre 115 000 € et 300 000 € en attente des comptes de résultats définitifs.

Propositions de contributions pour le Budget Primitif 2020

La contribution est portée à 7 euros / habitants.

8. Traduction budgétaire du programme de travail

Le rôle de du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition écologique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.

Le Pôle métropolitain devient maîtrise d'ouvrage opérationnelle de certaines réalisations. Toutefois les réalisations demeurent majoritairement de la responsabilité de ses membres et partenaires. Le Pôle métropolitain joue un rôle de facilitateur de projet et participe au cadrage politique, financier et technique des projets du territoire.

Le Pôle métropolitain n'est pas doté de véritables capacités d'investissement et assume des fonctions de coordination, d'études et d'accompagnement basées sur un budget de fonctionnement dont les principaux postes de dépense s'incarnent dans les prestations, les études et recherches ainsi que les charges de personnel et d'administration générale.

A. Gouvernance

Les objectifs :

- ✓ Structurer le territoire et renforcer notre action sur des enjeux métropolitains (Genevois français et Grand Genève) ;
- ✓ Assoir et faire vivre le schéma de gouvernance de l'agglomération transfrontalière : GLCT Grand Genève, Assistes transfrontalières des élus, Forum d'agglomération.
- ✓ Réviser le Projet de territoire du Grand Genève sous la forme d'un programme de transition écologique.

Budget primitif

1,3 ETP

	Dépenses	Recettes
Pôle métropolitain : Conseil juridique /séminaires / AMO	30 000	0
Suivi de projet Territoire d'Innovation	40 000	0
Adhésion GLCT 2020	85 000	0
Projet territoire GG programme de transition écologique	100 000	37 500 interreg
TOTAL	255 000	37 500
Autofinancement : Pôle 217 500		

B. Mobilité

Les objectifs :

- ✓ Mettre en œuvre le schéma métropolitain de mobilité et préfigurer une Autorité Organisatrice des Mobilités : proposition d'un projet de service et hypothèses d'organisations et de financements) ;
- ✓ Faciliter l'émergence de nouveaux services à la mobilité (autopartage, déploiement de lignes de covoiturage dynamique, plans de mobilité entreprise).
- ✓ Compléter la stratégie mobilité du Grand Genève, accompagner la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des scénarios sur le financement d'infrastructures de mobilité par Genève, préparer le Projet d'agglomération n°4.

Budget primitif

RH : 2 ETP

	Dépenses	Recettes
Schéma métropolitain et préfiguration AOM		
Schéma métropolitain de mobilité, préfiguration AOM , animation réseau technique, réseau d'acteur adaptation LOM	90 000	25 000 (CDC)
Mobilités nouvelles & Conseils mobilité		
autopartage	40 000	
covoiturage (bornes dynamiques)	261 228	40 000 CDC
coworking : tiers-lieux	20 000	
PDIE, PDA	174 250	104 550 (Interreg)
PENDAURA (accès à la mobilité)	114 522	114 522 (dispositif PENDAURA)
Stratégie mobilité du Grand Genève		
Suivi des études Grand Genève et des chantiers majeurs (schéma cyclable , concept ferroviaire...)	50 000	
TOTAL	750 000	284 072
Autofinancement Pôle : 465 928		

C. Aménagement du territoire

Les objectifs :

- ✓ Préfigurer le SCOT du Genevois français : mise en œuvre du schéma d'accueil des activités et du schéma métropolitain d'aménagement commercial, lancement d'un schéma métropolitain de l'Habitat...
- ✓ Approfondir la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle du Grand Genève : élaboration du PA4, suivi et préparation de la mise à jour du Projet de territoire du Grand Genève, réalisations d'études (métropole ferroviaire, enquête consommation, Habiter la ville paysage du 21^{ème} siècle, etc.)
- ✓ Se doter des outils et des données indispensables à l'analyse des tendances à l'œuvre sur le territoire : études territoriales et thématiques, outils cartographiques et statistiques.

Budget primitif

2 ETP

	Dépenses	Recettes
Préfigurer le SCOT du Genevois français		
Conseil juridique SCOT	10 000	
Schéma métropolitain de l'habitat	50 000	
Approfondir la stratégie d'aménagement du Grand Genève		
Métropole ferroviaire	45 000	15 000 cdc
Fondation Braillard : habiter la ville paysage du 21 ^{ème} siècle	15 000	
ICFF	20 000	
PACA/PSD	5000	
Observer et analyser		
Cartographies InterSCOT+ SITG	10 000	
Observatoire du commerce	20 000	
Données statistiques (OST)	25 000	
TOTAL	200 000	15 000
Autofinancement Pôle : 185 000		

D. Transition écologique

Les objectifs :

- ✓ Porter la démarche TEPOS engagée par le Genevois français et accompagner les membres dans la mise en œuvre des PCAET. Adapter le territoire au changement climatique et favoriser la transition énergétique : porter le déploiement de la plateforme REGENERO ;
- ✓ Mettre en œuvre le programme d'actions transfrontalier Pact'Air et préparer les suites (Aerop'Air)
- ✓ Réfléchir à l'opportunité de la reconduction de l'évènement La nuit est belle et mettre en place des outils d'observation commun de la biodiversité. Poursuivre la dynamique Pro2 local pour les circuits courts.

Budget primitif

2 ETP

	Dépenses	Recettes
Un territoire à énergie positive		
Coordination PCAET	20 000	6000 (ademe region)
Etude filières	20 000	
Démarche TEPOS (demain à deux mains)	15 000	7500 (ademe region)
Mécanisme de financement	40 000	20 000 (ademe region)
Plateforme REGENERO		
socle	50 000	
Niveau 1	155 000	
Niveau 2	150 000	150 000 epci
Qualité de l'air		
ATMO Air Rhône-Alpes	70 000	
Pact'Air expair R2G2	10 000	
Aéropair	20 000	12 000 interreg
Evaluation environnementale stratégique PA4	18 000	
Biodiversité et circuits courts		
Biodiversité	10 000	
Pro2Local	15 000	
TOTAL	593 000	195 500
Autofinancement Pôle : 397 500		

E. Développement économique et formation

Les objectifs :

- ✓ Accompagner les domaines d'excellence du Genevois français ;
- ✓ Mobiliser les acteurs économiques et promouvoir le territoire.
- ✓ Développer l'enseignement supérieur.

Budget primitif

2 ETP

	Dépenses	Recettes
Accompagner les domaines d'excellence		
Solidarités, habitat durable		
ID Cube + StartUp Territoires		
Habitat durable innovales	77 400	
Animation filières Sports		
OSV	18 000	
Animation eco circulaire en ZAE	10 000	
Industrie du futur Mont (Mont-Blanc Excellence, AURA)	44 800	
Numérique	120 000	72 000 (INTERREG)
Geofab et geofab 2		
Sport : hackathon Alohack	15 000	6 100 (INTERREG)
DXO Digital	24 000	10 000 (partenaires)
Animation French Tech	24 500	3 700 smag
Marketing territorial / promotion économique		
Promotion :		
SIMI	100 000	23 000 (partenaires)
brochure éco et table tactile	6 000	
tables rondes Grand Genève	6 000	
Forum d'affaire franco-suisse	3 400	
Solidarite Internationale salon métiers Humanitaire	10 000	
Gouvernance et stratégie économique	20 000	
Enseignement supérieur - formation		
ESR Grand Forma	60 000	
Cité des Métiers / Digipro	42 500	
Club des entreprises	8 000	
TOTAL	589 600 €	114 800 €
Autofinancement Pôle : 474 800 €		

F. Communication et identité territoriale

Les objectifs :

- ✓ Développer la communication du Pôle métropolitain au travers d'une stratégie : communication institutionnelle, communication de marques à travers les services, développer le marketing territorial et accompagner les (nouveaux) élus ;
- ✓ Communiquer sur la réalité du Grand Genève : renforcer la communication et montrer la communauté d'intérêts franco-suisses que forme le Grand Genève ;
- ✓ Communiquer sur les réalisations concrètes et les avancées ;
- ✓ Accompagner la démocratie participative.

Budget primitif

4 ETP

	Dépenses	Recettes
Stratégie		
Développement de la stratégie de communication	15 000	
Stratégie		
Sites internet & extranet maintenance et développement	40 000	
Relations presse + revue presse+ partenariats presse	11 000	
Campagne frontaliers suisses	10 000	
RTS	15 000	
Outils de promotion du territoire et des projets		
Réseaux sociaux	5 000	
Vidéo Pôle	15 000	
Prestations graphiques	20 000	
Publications et Impressions + rapport activite	22 000	
Photothèque	5 000	
Réseau Conseils de développement (plaquette, support,)	11 000	
Evènementiels		
Communication, Culture (expos, évènements, ouvrages)	20 000	
Evènementiel Léman express	50 000	
TOTAL	239 000 €	
Autofinancement Pôle: 239 000 €		

G. Domaine d'actions : Frais de personnel

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Postes	1 035 000	206 600 (INTERREG, ADEME)
Autofinancement Pôle : 829 000 €		

Répartition du Personnel

Budget principal

Fonction	Pourcentage
1 Directeur	100%
1 Responsable de pôle Administration Générale / Politiques contractuelles/ Secrétaire général du GLCT Grand Genève	100 %
1 Comptable / RH	100%
3 Assistant(e)s administratif(ves) (1 poste non pourvu)	100%
1 Chargé de mission Politiques partenariales	100%
1 Chargé de mission Economie	100%
1 Chargé de mission Formation/ESR (recrutement en projet)	100 %
1 responsable du pôle Communication / Participation	100%
2 Chargés de mission Communication institutionnelle et thématique	100%
1 Chargé de mission Culture / Démocratie participative	100%
1 Responsable du pôle Développement territorial	80%
1 Chargé de mission Aménagement du territoire	100%
1 Chargé de mission Mobilité	100%
1 Chargé de mission Mobilité	90%
1 Chargé de mission Transition écologique	80%
1 Chargé de mission Transition écologique	100%
2 Stagiaires	100%

H. Domaine d'actions : Administration générale

Budget Principal : fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	243 500	9 000 (INTERREG)
Virement section investissement	125 000	2 998 000 (cotisations membres) <i>Entre 115 000 et 300 000€ (estimation excédent 2019)</i>
amortissement	5370	
<i>Report 2019 estimé</i>	<i>115 000 € /185 000 € (et 115 000 € dans le programme de travail)</i>	
TOTAL	<i>Avec report 115 000 € 488 870 €</i> <i>Avec report 300 000 € 673 870 €</i>	<i>Avec report 115 000 € 3 122 600 €</i> <i>Avec report 300 000 € 3 307 000 €</i>

Budget principal : Investissement

	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement reporté	41 990	
Virement section fonctionnement		83 010
Logiciels, matériel, mobilier	32 450	
Bornes covoiturage (dans le programme de travail mobilité)	100 000	40 000
Amortissement		5370
Régularisation du déficit		41 990
Remboursement FCTVA		4 070
TOTAL	174 440	174 440

Conclusion

La proposition de budget 2020 signe un engagement renouvelé sur les priorités définies au début du mandat et réaffirmées par le Pôle métropolitain. Le projet de budget 2020 implique d'augmenter les ressources propres du Pôle métropolitain au regard de la consommation, désormais effective, des marges offertes par la trésorerie. L'effet ciseau, anticipé dans les précédents rapports d'orientation budgétaire, a obligé de réévaluer les niveaux de cotisation des membres du Pôle métropolitain. Cet état a été exposé dans les mêmes termes dans les DOB 2014, 2015, 2016 et 2017. Une première augmentation en 2019 a porté la cotisation à 5.07 € par habitant.

La réalisation du programme de travail 2019 permet d'affiner l'effort contributif à envisager sur l'exercice 2020 : Il est donc proposé de porter la cotisation en 2020 à 7 € par habitant.

Cette prospective sera révisée à chaque évolution significative des missions du Pôle métropolitain.